



La Présidente

Arrêté n° 2021-320 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU L'Arrêté n°201-2772 du 20 janvier 2010 instituant la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Marne Confluence » et fixant sa composition.
- VU L'Arrêté inter préfectoral n°2018/2 portant approbation du SAGE Marne Confluence.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne Confluence :

- **Monsieur Olivier DOSNE**
Conseiller régional d'Île-de-France

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional